



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2006
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5420^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mardi 25 avril 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu d'un procès verbal :

« Le 25 avril 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5420^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M^{me} Lisa Buttenheim, Directrice de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M^{me} Buttenheim et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

